



Procès-verbal d'installation d'une délégation spéciale dans la commune de Plouasne

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-35 et suivants ;

Vu l'arrêté du préfet des Côtes d'Armor en date du 23 juin 2026 portant nomination d'une délégation spéciale dans la commune de Plouasne ;

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin 2026 à 14 heures 15,

Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Dinan a procédé à l'installation dans la commune de Plouasne d'une délégation spéciale composée de :

- Madame Maryvonne DESBOIS
- Madame Michèle MOISAN
- Monsieur Joël PASTORET

Après avoir donné lecture de l'arrêté susvisé, Mme Véronique MOREAU, sous-préfète de Dinan a déclaré la délégation spéciale installée dans ses fonctions à compter de ce jour et en a dressé le présent procès-verbal.

La délégation spéciale ainsi mise en place fait fonction de conseil municipal, ses pouvoirs étant toutefois limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente. Les fonctions de la délégation spéciale expireront de plein droit dès l'installation du nouveau conseil municipal après les prochaines élections.

Fait à Plouasne, le 23/06/2026

La sous-préfète de Dinan,

Les membres de la délégation spéciale,

Véronique MOREAU

Maryvonne DESBOIS

Michèle MOISAN

Joël PASTORET